



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 14 mars 2025

Installation de la session de la chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine 2025

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, a installé ce vendredi 14 mars la chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux Sciences Agro.

Cette installation fait suite à l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture qui s'est déroulée le matin même lors d'un vote organisé à Bordeaux. Après les élections dans les chambres départementales qui ont eu lieu du 1er au 31 janvier 2025 et l'installation de ces mêmes chambres départementales, les résultats aux élections des membres de la chambre régionales sont les suivants :

- **Collège des propriétaires et des usufruitiers** : 2 élus de la liste du syndicat propriété privée rurale
- **Collège des salariés de la production agricole** : 3 élus de la liste de la CFDT, 1 élu de la liste CFE-CGC
- **Collège des salariés des groupements professionnels agricoles** : 4 élus de la liste de la CFDT
- **Collège des anciens exploitants et assimilés** : 2 élus de la liste de la FNSEA-JA
- **Collège des sociétés coopératives de production agricole** : 1 élu de la liste de la Fédération régionale des CUMA de Nouvelle-Aquitaine
- **Collège des autres sociétés coopératives agricoles et sociétés d'intérêt collectif agricole** : 4 élus de la liste de la Coopération Agricole de Nouvelle-Aquitaine
- **Collège des caisses de crédit agricole** : 2 élus de la liste du Crédit Agricole d'Aquitaine
- **Collège des organismes de mutualité agricole** : 2 élus de la liste MSA-GROUPAMA
- **Collège des organisations syndicales agricoles** : 2 élus de la liste FNSEA-JA

Outre les membres élus ce 14 mars au matin, les présidents des chambres départementales et interdépartementale, les membres élus à la chambre régionale parmi les élus des collèges 1 des chambres départementales, le président du centre régional de la propriété forestière sont membres de droit votants de la chambre régionale. Monsieur **Bernard LAYRE**, président FNSEA de la chambre départementale des Pyrénées-Atlantiques a été élu à la majorité absolue à l'issue du premier tour.

Le préfet a remercié à cette occasion les membres sortants pour le travail accompli durant la mandature écoulée et a tenu à féliciter l'ensemble des membres élus, en particulier le nouveau président, Bernard LAYRE, ainsi que les autres membres du bureau. Il a également salué le travail des agents de l'État, les salariés de la chambre régionale et les représentants des organisations qui ont veillé à la mise en œuvre d'un processus électoral rigoureux et transparent.

Les chambres d'agriculture, établissements publics administratifs d'État, sont des assemblées professionnelles qui jouent un rôle clé dans la représentation, l'accompagnement du monde agricole et l'animation des dynamiques locales. Dirigées par des membres élus pour un mandat de six ans, elles représentent une voix essentielle pour les exploitants agricoles, les salariés de la filière, ou les groupements professionnels. Elles contribuent à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières et accompagnent, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi.

Les élections des membres des chambres d'agriculture sont organisées sous l'égide de l'État.